

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 1er octobre 2012, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert                      M. Denis Pilon  
                                 Mme Julie Jolivette                      M. Marcel Lafontaine  
                                 M. Philippe St-Jacques                      Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2012-RAG-4881

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1    Résolution reçue par la Ville de Maniwaki
- 6.2    Résolution pour Me Soucy afin qu'il puisse procéder dans nos dossiers juridiques
- 6.3    Publicité dans La Gatineau pour la semaine de prévention incendie
- 6.4    Appel d'offres pour vérificateur comptable
- 6.5    Résolution reçue par la Municipalité de Low
- 6.6    Location de la petite salle de réunion du conseil
- 6.7    Location de la mezzanine pour des spectacles d'artistes
- 6.8    Bornes sèches
- 6.9    100e anniversaire de la Caisse Populaire à Bois-Franc

Adoptée.

2012-RAG-4882

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 tel que présenté.

Adoptée.

2012-RAG-4883

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 8 841.70 \$ et la liste des comptes payés au montant de 7 815.99 \$ telle que présentée.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 1er octobre 2012 au montant de 82 656.30 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1er octobre 2012**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 158 657.40 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 1 702.81 \$ intérêts inclus.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire en date du 30 septembre 2012.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour septembre 2012 tel que présenté à la date de l'assemblée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Rapport des permis émis**

Présentation de la liste des permis émis en septembre 2012.

2012-RAG-4884

**ACHAT DE BACS NOIRS POUR LES DÉCHETS**

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà effectué l'achat de bacs verts pour le recyclage ainsi que des bacs pour le compost;

CONSIDÉRANT QU'il manquerait seulement le bac pour les déchets;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'inclure le coût d'achat pour des bacs à déchets de 360L pour tous les citoyens lors du prochain budget.

Adoptée.

2012-RAG-4885      **DEUXIÈME VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'effectuer le deuxième versement pour la Sûreté du Québec au montant de 15 378 \$.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4886      **PANNES CONTINUELLES D'HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelque temps nous avons continuellement des pannes d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE ces pannes continues sont très désagréables pour les citoyens, les commerces, les écoles et les garderies;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'envoyer une lettre de plainte à Hydro-Québec afin qu'il règle le problème qui cause ces pannes continues et qui sont nuisibles pour les citoyens de Bois-Franc.

Adoptée.

2012-RAG-4887      **ADOPTION DE LA FICHE DE VISITE RÉSIDENIELLE**

CONSIDÉRANT QUE d'après le schéma de couverture de risque en incendie nous devons effectuer des visites résidentielles pour les avertisseurs de fumée et autres;

CONSIDÉRANT QUE ces données devront être effectuées sur un document uniforme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose d'utiliser la fiche fournie par la MRC.

**Le vote a été demandé**

Contre : Le conseiller Conrad Hubert, le conseiller Marcel Lafontaine et la conseillère Michelle Payette

Pour : Le conseiller Denis Pilon, la conseillère Julie Jolivette et le conseiller Philippe St-Jacques

Le maire Armand Hubert a voté pour donc la résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil.

2012-RAG-4888

### **ADOPTION DE LA FICHE DES STATISTIQUES DE PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE suite aux visites des résidences pour les avertisseurs de fumée et autres il faut envoyer un rapport à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il serait beaucoup trop long de monter un rapport ou d'envoyer toutes les fiches individuellement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose d'utiliser la fiche des statistiques de prévention de la MRC et de leur en acheminer une copie annuellement.

#### **Le vote a été demandé**

Contre : Le conseiller Conrad Hubert, le conseiller Marcel Lafontaine et la conseillère Michelle Payette

Pour : Le conseiller Denis Pilon, la conseillère Julie Jolivette et le conseiller Philippe St-Jacques

Le maire Armand Hubert a voté pour donc la résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE BRÛLAGE # 184**

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Pilon de la présentation à une séance subséquente du nouveau règlement de brûlage annulant le règlement #134 en y ajoutant au point 4.2 les ordures, le plastique, les pneus et la styromousse.

2012-RAG-4889

### **ADOPTION ET COMMANDE POUR AFFICHE DE PROPANE ET D'OXYGÈNE**

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs de propane de 100 livres et plus ainsi que les réservoirs d'oxygène sont un risque beaucoup plus élevé pour les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un incendie, il est très important pour les pompiers de savoir à l'avance s'il y a présence de propane ou d'oxygène, car les interventions sont faites différemment;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'acquérir 50 fiches d'identification pour le propane et 10 fiches pour l'oxygène au coût de 0.80 \$ l'unité environ.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4890

### **ADOPTION DU PROGRAMME GÉNÉRAL DE PRÉVENTION EN INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE d'après le schéma de couverture de risque en incendie nous devons avoir un programme de prévention indiquant les buts et objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le même programme a été adopté par presque toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le programme général de prévention fourni par Sylvain Pépin.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Vins et fromages - Vallée Jeunesse**

La directrice générale présente au conseil une invitation de Vallée Jeunesse à un vins et fromages au coût de 60 \$ par personne afin d'atteindre leurs objectifs financiers. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les élus remettent à la directrice générale les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires dûment signés. La directrice générale les consignera au présent livre des délibérations.

2012-RAG-4891

### **HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE présentement l'horaire de la bibliothèque avait été diminué pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE maintenant que l'école est recommencée et qu'il y a déjà eu demande pour que la bibliothèque soit ouverte le jeudi afin que les professeurs puissent la fréquenter avec les élèves les jeudis;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la bibliothèque reprenne les heures de la saison hivernale qui

sont les mardis de 12 h 30 à 15 h et de 17 h à 19 h 30 et les jeudis de 12 h 30 à 15 h.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Taux de frais de déplacement selon la MRC**

La directrice mentionne au conseil que les frais de déplacement de la MRC sont maintenant à 0.52 \$/km. Le conseil ne désire pas suivre l'augmentation donc, le taux de la municipalité restera à 0.50 \$/km.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Tableau récapitulatif des investissements du TECQ et décision pour ce qui reste à investir en 2013**

La directrice présente au conseil un tableau récapitulatif des investissements du TECQ et ce qui reste à investir. Le conseil doit décider où sera investi le montant restant. Le comité de voirie se rencontrera afin de faire des recommandations et le conseil prendra sa décision suite à ces recommandations.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Formation avec la MRC pour le comité des loisirs**

Jennifer Nolan de la MRC propose aux membres du comité des loisirs une formation sur la gestion des événements ainsi que sur la gestion des bénévoles. Les membres restants du comité des loisirs seraient intéressés, mais dus au manque de bénévole, il est maintenant très difficile d'organiser des événements donc, le conseil ne désire pas y participer pour le moment. Par contre, dans le cas où il y aurait une augmentation des bénévoles, le conseil révisera sa décision.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rencontre avec M. Leduc pour service d'incendie commun**

La directrice mentionne au conseil que M. Leduc n'était pas disponible pour le 1<sup>er</sup> octobre donc, il propose de se rencontrer le mercredi 10 octobre à 19 h. Le conseil est d'accord et la rencontre aura lieu avec les membres qui pourront être présents.

2012-RAG-4892

#### **DONATION DE BONBONS POUR L'HALLOWEEN À LA BIBLIOTHÈQUE**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que cette année pour l'Halloween, la municipalité soit en collaboration avec le comité des loisirs afin de donner des bonbons à la bibliothèque le soir de l'Halloween. Mme Francine Marenger s'occupera de faire l'achat des décorations ainsi que des bonbons et elle sera présente ce soir-là pour faire la donation des bonbons aux enfants.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Accusé réception de Picanoc**

La directrice présente au conseil une lettre de Picanoc accusant réception de notre demande d'ajout et de notre pétition. Ils tiennent à nous assurer qu'ils prendront les mesures nécessaires afin que notre requête soit examinée dans les meilleurs délais et qu'ils communiqueront avec nous dès que possible.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Résolution reçue par la Ville de Maniwaki**

La directrice présente au conseil une résolution reçue de la Ville de Maniwaki afin de nous démontrer qu'ils ont envoyé la même résolution que nous concernant la limitation des coûts de la MRC lors de l'établissement de leur budget.

2012-RAG-4893

##### **RÉSOLUTION POUR ME SOUCY AFIN QU'IL PUISSE PROCÉDER DANS NOS DOSSIERS JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy de la firme Dunton Rainville est l'avocat qui nous représente;

CONSIDÉRANT QUE tous les dossiers qui auront besoin d'aller vers des procédures judiciaires seront remis à Me Rino Soucy;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de mandater Me Rino Soucy de la firme Dunton Rainville à prendre les procédures nécessaires pour le respect de tous nos règlements municipaux.

Adoptée.

2012-RAG-4894

##### **PUBLICITÉ DANS LA GATINEAU POUR LA SEMAINE DE PRÉVENTION INCENDIE**

La directrice présente une proposition du Journal La Gatineau pour la semaine de prévention incendie. Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de ne pas faire de publicité dans les journaux, mais plutôt d'envoyer un document à chaque adresse concernant la prévention incendie et ainsi en profiter pour y inclure les activités à venir et la nouvelle horaire de la bibliothèque.

Adoptée.

2012-RAG-4895

##### **APPEL D'OFFRES POUR VÉRIFICATEUR COMPTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec la firme Janique Éthier CGA se termine le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE nous devons signer une nouvelle entente de trois ans avec firme comptable pour nos vérifications annuelles;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'aller en appel d'offres sur invitation pour les années 2013-2014-2015 et d'inviter les trois firmes suivantes : Piché, Éthier & Lacroix, Janique Éthier CGA et François Langevin comptable agréée.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Résolution reçue par la municipalité de Low**

La directrice présente au conseil une résolution reçue par la municipalité de Low concernant une demande de leur part qu'un plan de zone agricole soit rédigé dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement de la MRCVG.

2012-RAG-4896

#### **LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION DE CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande afin de faire la location de la petite salle où se déroulent les réunions du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette salle est disponible en dehors des réunions de conseil et des locations de la grande salle;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la location de la petite salle au coût de 50 \$.

Adoptée.

2012-RAG-4897

#### **LOCATION DE LA MEZZANINE POUR DES SPECTACLES D'ARTISTES**

CONSIDÉRANT QUE la location de la mezzanine s'effectue au montant de 100 \$ pour tous genres d'événements;

CONSIDÉRANT QUE même lors de location de la grande salle, les locataires qui désirent obtenir la mezzanine en surplus doivent ajouter 100 \$ à la location de la grande salle;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu que la mezzanine doit toujours être louée au montant de 100 \$ pour tous les événements incluant les spectacles d'artistes.

Adoptée.

2012-RAG-4898

#### **BORNES SÈCHES**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'aller de l'avant avec la borne sèche à construire sur le chemin Pilon, de signer le contrat avec Michel Pilon propriétaire du terrain de la borne et de faire notarié le tout.

Adoptée.

2012-RAG-4899      **100E ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE POPULAIRE DE BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QUE le comptoir de la Caisse Populaire à Bois-Franc a fêté ses 100 ans le 12 septembre 1912;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu de voir avec la Caisse Populaire s'il serait intéressé à organiser quelque chose en collaboration avec la municipalité pour souligner cet anniversaire.

Adoptée.

2012-RAG-4900      **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Armand Hubert, maire

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale